

ISSN 18118-6998



Bibliothèque Nationale du Congo

LES CAHIERS DE L'IGRAC

____**Numéro 16, Vol. 1, juin 2019**____



**Publication annuelle de l'Interdisciplinaire Groupe de
Recherche sur l'Afrique Contemporaine (IGRAC)**

Les opinions exprimées dans les différents articles sont celles de leurs auteurs et nullement des *Cahiers de l'IGRAC*.

LES CAHIERS DE L'IGRAC

____Numéro 16, Vol. 1, juin 2019____



**Publication annuelle de l'Interdisciplinaire Groupe de
Recherche sur l'Afrique Contemporaine (IGRAC)**

**PUBLICATION ANNUELLE DE L'INTERDISCIPLINAIRE GROUPE DE
RECHERCHE SUR L'AFRIQUE CONTEMPORAINE (IGRAC)**

Directeur de publication
Joachim Emmanuel GOMA-THETHET

Rédacteur en chef
Patrice MOUNDZA

Comité de rédaction

Joachim Emmanuel Goma-Thethet, Patrice Moundza, Jean-Félix Yekoka,
Joseph Zidi, Marcel Ipari, Etanislav Ngodi, Laurent Gakama, Dieudonné
Moukouamou Mouendou.

Comité scientifique

Florence Bernault, Professeur (Université Paris VII), André Patient Bokiba,
Professeur (Université Marien Ngouabi), Odile Goerg, Professeur (Université
Paris VII), Bruno Lapika Dimonfu, Professeur ordinaire
(UNIKIN /CERDAS), Kasongo Lumumba-Tukumbi, Professeur (Cornell
University), Bonaventure Maurice Mengho, Professeur (Université Marien
Ngouabi), Abraham Constant Ndinga Mbo, Professeur (Université Marien
Ngouabi), Dominique Ngoïe-Ngalla, Professeur (Université Marien
Ngouabi), Scholastique Dianzinga, Professeur (Université Marien Ngouabi),
Charles Zacharie Bowao Professeur (Université Marien Ngouabi), Virginie
Waniaka Bonguen Oyongmen, Maître de conférences (Université de Yaoundé
I), Emmanuel Banywesize Mukambilwa, Professeur ordinaire (Université de
Lubumbashi), Bamba Mamadou, Maître de conférences (Université Alasane
Ouattara, Bouaké), Hugues Mouckaga, Professeur (Université Omar Bongo
de Libreville), Jean François Owaye, Professeur (Université Omar Bongo de
Libreville), Marcel Nguimbi, Professeur (Université Marien Ngouabi),
Auguste Nsonssissa, Maître de conférences (Université Marien Ngouabi).

Adresse

Interdisciplinaire Groupe de Recherche sur l'Afrique Contemporaine
IGRAC

B P : 2 642

FLASH/UMNG, Brazzaville (République du Congo)

E-mail : igrac.congo2018@gmail.com

Tél. : + 242 05 526 70 40 / 05 532 30 91 / 05 551 89 42

S O M M A I R E

Volume 1

Éditorial	11
Articles	
<i>Histoire, Sciences politiques, Relations internationales et diplomatie</i>	
Izis Arméline NGANTSIO, L'alimentation traditionnelle des Ngangwel, peuple téké de la République du Congo de 1960 à 1990	15
Brunel B. M. MAKAYA et J. E. GOMA-THETHET, Trajectoire biographique d'un leader politique congolais : Jean Félix-Tchicaya (1903-1961)	35
Serge Rufin KAYA BILALA, La civilisation matérielle de la communauté beembe du Congo des origines à nos jours	53
Lucien NIANGUI GOMA, Le rôle des prêtres catholiques dans le développement des relations politiques et économiques entre le Portugal et le royaume Kongo (XV^e-XVII^e siècles)	83
Aristide F. MASSOUÉMA et J. E. GOMA-THETHET, Impact de l'éducation chrétienne sur les rites et croyances des Lumbu du Congo (1913-1965)	97
Roland Christian MBINDA-NZAOU, Analyse des rapports politiques du royaume du Lwangu avec le Diangala (XVII^e-XIX^e siècles)	115
Jean Félix YEKOKA, Le statut de la femme kongo saisi à travers le contrat juridique de mariage (XVII^e-XIX^e siècles)	143
N'guessan Bernard KOUAMÉ, Le processus d'industrialisation de Bouaké et ses conséquences de 1921 à 1980	165
Clotaire MESSI ME NANG, Les dynamiques historiques de la musique rap au Gabon (1990-2016)	187

Henri YENZAPA, Abraham Constant NDINGA MBO et Joachim E. GOMA-THETHET, **Les turbulences démographiques en Oubangui-Chari : cas du Bas-Mbomou de 1891 à 1960** 219

Vigny Felande MALÉLA Miantama et Joachim E. GOMA-THETHET, **L'application de la Loi n° 5-2011 « portant promotion et protection des peuples autochtones du Congo » chez les Bongo de Sibiti de 2011-2014** 245

Brahima OUATTARA, **Les festivités du 14 juillet et leurs implications dans la société coloniale et postcoloniale ivoirienne : cas de Bouaké 1914-1964** 267

Didié KOUAKOU KOUADIO, **Les Français et la structure du pouvoir politique Ngban de 1893 à 1950** 289

Esther O. KOUALOU et S. DIANZINGA, **Partir aux colonies : cas du voyage de la France au Congo de 1880 à 1939** 315

Marcel IPARI, **Sur les pas du Père Émile Zimmermann : histoire de l'implantation des premières missions catholiques dans le sud-ouest du Congo de 1897 à 1930** 337

Apollinaire SÉLÉZILO, **Enjeux de l'ethnolinguistique synchronique et de l'ethnicité en République centrafricaine** 357

Mohamed ABDOU, **L'État africain face au développement paradoxal : le paradigme de la « double contingence » comme nouvelle voie de recherche** 389

N'dri Laurent KOUAKOU, **La diplomatie sud-coréenne à l'ère de la ruée vers l'Afrique (1961-2016)** 409

Fabrice NFOULÉ MBA, **Le processus de transposition et de différenciation des normes administratives coloniales en Afrique noire francophone (1959-1977)** 435

Joseph ITOUA, **La dimension spirituelle du pouvoir dans le royaume Kongo** 461

L'État africain face au développement paradoxal : le paradigme de la « double contingence » comme nouvelle voie de recherche scientifique

Mohamed ABDOU*

Résumé

Plusieurs auteurs ont analysé l'État africain et élaboré des théories d'envergure généralement fondées soit sur les phénomènes d'hybridation des peuples et des cultures, conduisant à l'enchevêtrement entre tradition et modernité, soit sur l'artificialité des frontières caractérisée par une hétérogénéité culturelle incompatible avec la construction de l'État-Nation. Mais bien que souvent heuristiques, ces théories posent dans leur ensemble, un véritable problème de perspective. En effet pour la plupart, elles ont tendance à analyser l'État africain de l'extérieur et non de l'intérieur. En réalité, cette façon d'appréhender la question de l'État africain, ne permet pas de mettre en évidence les éléments cognitifs de l'État-Nation et plus particulièrement de la « Proto-Nation » africaine qui se présente en réalité comme le postulat de la négation du développement en Afrique. Le présent article qui préconise une approche de l'intérieur, repose surtout sur une analyse critique la théorie de la « double contingence » développée par Niklès Luhmann (1995, p. 315-316). Cette théorie exige que l'on considère l'État africain plutôt comme un système politique producteur de phénomènes d'inclusion et d'exclusion sociale des individus et des groupes d'individus du fait de leurs identités et de leurs particularismes. Les résultats de l'étude montrent que c'est ce système politique qui devient pour l'État africain, une source paradoxale de conflits, de tensions et de violences réelles ou symboliques parfois insurmontables dans la perspective d'un développement social et économique durable.

Mots clés

État africain, Proto Nation, Conflits, Double contingence, Développement paradoxal.

*Université d'Abomey-Calavi (UAC/FASHS/ENAM), BP: 2096, Cotonou, Bénin.
E-mail : abdoubio@yahoo.fr

Abstract

Several authors have analyzed the African state and developed broad theories based on the phenomena of hybridization of peoples and cultures, leading to the tangle between tradition and modernity, or on the artificiality of Borders characterized by cultural heterogeneity incompatible with the construction of the Nation-state. But though often heuristics, these theories pose as a whole, a real problem of perspective. Indeed for the most part, they tend to analyze the African state from the outside and not from the inside. In fact, this way of apprehending the question of the African State does not allow highlighting the cognitive elements of the nation-state and more particularly of the African "Proto-Nation" which presents itself as the postulate of the negation of Development in Africa. This article, which advocates an internal approach, is mainly based on a critical analysis of the "double contingency" theory developed by Nikl  s Luhmann (1995, p. 315-316). This theory requires that the African state should be considered rather as a political system producing phenomena of inclusion and social exclusion of individuals and groups because of their identities and particularities. The results of the study show that it is this political system that becomes for the African state, a paradoxical source of conflicts, tensions and actual or symbolic violence sometimes insurmountable in the perspective of social development and Sustainable economic.

Keywords

African state, Proto Nation, Conflict, Double contingency, Paradoxical development.

Introduction

Une abondante litt  rature sur l'  tat existe. Mais la plupart des   tudes d'envergure relatives    la question de l'  tat sont rest  es sous l'empire des sciences juridiques et politiques. Par exemple pour les positivistes comme H. Kelsen (1953, p. 42), R. V. Jhering (1872, p. 39), S. Cotta (1967, p. 3-4), R. Santi (1946, p. 346), l'  tat se confond tout simplement avec le droit, tout comme la notion de la l  galit   absorbe totalement celle de la l  gitimit  . Ainsi, dans son analyse de l'  tat, le positiviste juridique ne se contente que de l'  tude du « Syst  me-  tat »

dans lequel la norme juridique devient la catégorie analytique qui s'impose *sui generis* et qui extirpe de son champ d'investigation, toute norme sociale sur le fonctionnement de l'État. Ce formalisme que certains spécialistes des sciences sociales comme J. Ziegler (1990, p.89), E. Yenshu Vubo (2003, p. 603), J.-F. Bayart (1989, p. 15, p. 257), A. Mbembe (2005, p. 52), J. Duchâtel (2006, p. 327), B. Badie (2011, p. 235), C. Lefebvre (2011, p. 87, p. 117), ont tenté de relativiser en y introduisant des données sociologiques et anthropologiques a fini par servir de modèle d'analyse dans le fonctionnement de l'État postcolonial en Afrique.

Mais ce faisant, ces auteurs se sont bornés à orienter leurs recherches soit vers l'analyse des régimes politiques africains, notamment leur instabilité chronique, soit vers les mécanismes de la transposition de l'État-Nation du centre vers la périphérie. Au total, pour ces auteurs, l'État africain contemporain apparaît comme une forme « tronquée » voire « falsifiée » de l'État-Nation venant de l'Occident. Cette façon de voir l'État africain, si elle est pertinente, ne permet pas de mettre pleinement en évidence les éléments cognitifs des populations qui le composent et partant, de rendre compte même de son essence.

Ainsi, rares sont les études qui se sont intéressées de l'intérieur, aux problèmes existentiels créés par la structure matricielle de l'État postcolonial africain. Les enjeux psychosociaux, qui caractérisent les individus et les groupes vivant et agissant au sein de l'État africain, de même que leur état d'esprit, et les comportements relationnels qui les réunissent dans cet espace, exigent que l'on mette en place une catégorie analytique nouvelle, face au problème de développement. Pour ce faire, notre démarche partira du postulat suivant : l'État postcolonial africain, avant d'être une question de droit, de frontières territoriales ou de gouvernance, est d'abord une question « d'auto-référencement » et de cohabitation de deux logiques contradictoires correspondant au phénomène de la « double contrainte » décrite et analysée par N. Luhmann (1995, p. 315). Ce phénomène étrange s'appréhende plus aisément lorsqu'il est question d'aborder le problème du développement en Afrique. Notre étude est basée sur une revue documentaire systématique conduite à partir de sources spécialisées consacrées à l'État africain: revues scientifiques, ouvrages spécialisés, archives, dépêches.

1. Méthodologie

L'étude est basée sur une revue documentaire systématique conduite à partir de sources spécialisées en sciences sociales et en sciences politiques assorties de données puisées dans les sciences biologique et neurocognitives. Elle repose essentiellement sur des études et des rapports consacrés aux questions de l'État et de l'État postcolonial en Afrique d'un point de vue interdisciplinaire, sur des données critiques portant sur le processus de développement et de l'aide bilatérale ou multilatérale et sur l'interpénétration des champs scientifiques pour la recherche de nouveaux paradigmes. La méthode a consisté en une analyse croisée des sources d'informations que nous avons épluchées pour en dégager la substance interprétative.

2. Réflexion sur quelques fondamentaux de l'État Africain

Comme souligné plus haut, les travaux scientifiques sur l'État africain en sciences sociales sont nombreux et variés. Plusieurs auteurs ont pu montrer que la construction coloniale et postcoloniale de l'État en Afrique relève quasiment d'un processus de « greffe » qui aurait conduit au rejet de certains éléments constitutifs de l'« État-Nation ». Ce transfèrement est à l'origine de la création d'États dit « artificiels » ou « hybridés » particulièrement réfractaires au processus de développement dans le contexte africain. Pour désigner ces États, J. Ziegler (1990, p. 89) parle de « Proto-Nation », P. Jacquemont (1983, p.129, p. 133) de « Proto-État » et G. Myrdal (1968, p. 98) de « Soft States » ou (États mous). Ces auteurs soulignent à des degrés divers, les grandes défaillances et les dysfonctionnements de ces États. Ainsi pour J. Ziegler (1990, p. 89), la principale fonction de l'État africain vu sous l'angle de la « Proto-Nation », doit être recherchée dans la conscience collective porteuse d'un consensus éphémère et fragile vis-à-vis de l'extérieur. P. Jacquemont (1983, p. 129 et 133) pour sa part, parle de « Proto-État » pour évoquer une structure qui ne peut être qualifiée d'État en raison de sa nature primitive voire « grégaire ». Certes, il est établi qu'un « Proto-État » dispose d'un certain nombre de prérogatives propres à l'image des États modernes, mais ces éléments restent si réduits qu'ils ne permettent pas d'achever la construction d'un État-Nation. C'est ce qui fait dire justement à El

Khoury (1992, p. 34), que le « Proto-État » désigne une organisation politique et sociale qui sert d'intermédiaire entre une organisation de type communautaire composée de clans, de tribus, de chefferies, de royautes pré-étatiques et une organisation politique de type étatique moderne. C'est face à une telle ambivalence, que le « Proto-État » est souvent contraint de recourir à des symboles hétéroclites et syncrétiques, pour s'imposer à une multitude de communautés historiques le plus souvent par le biais de la dictature.

En effet, ces États ne disposent guère de moyens réels pour impulser une véritable voie autonome de développement global. Leur incapacité à faire respecter la loi et à maintenir l'ordre sur l'ensemble de leurs citoyens, conduit à nouveau à l'émergence de pouvoirs locaux et de réseaux claniques. Il devient par conséquent difficile pour ces États, de remplir convenablement les fonctions d'arbitrage ou de régulation entre les classes, les groupes sociaux, les ethnies ou les régions bouleversées. C'est dans ces conditions que A. Marzui (1984, p. 223), s'est posé la question sur la nature réelle de l'État africain pour mettre en doute ses fondements. Comme nous l'avons déjà souligné, J.-F. Bayart (1989, p. 15, p. 257), B. Badie (2011, p. 235), et bien d'autres spécialistes de l'État africain ont bien souligné le processus d'hybridation de ces États. Pour J.-F. Bayart (1989, p. 15 et 257), dans le contexte africain, la question de l'État se pose en termes de représentation particulière de l'État-Nation transféré à partir du contexte occidental. L'État est donc perçu comme une construction universaliste fondée sur le rationnel et le formel/légal, destinés à dépasser les particularismes communautaires. B. Badie (2011, p. 235), lui, insiste sur l'échec du transfert d'un modèle occidental dont les fondements et les instruments d'application seraient de véritables construits sociaux, ayant impliqué les acteurs locaux occidentaux dans la production d'un droit moderne. Cette situation est qualifiée « d'artificialité » des frontières africaines par C. Lefebvre (2011, p. 87, p. 117). Il ressort de ces développements que la principale caractéristique commune aux États africains est qu'ils rencontrent de véritables problèmes d'identité venant du fait qu'ils constituent un système inachevé sinon « stationnaire », qui hypothèque leur devenir. En effet, on est confronté d'un côté, à la logique d'une société traditionnelle caractérisée par des particularités où les loyautés s'expriment au-delà des frontières et dans le temps, et où les peuples

africains s'identifient à travers les sentiments ethniques, claniques ou éthiques et de l'autre côté, à la logique de l'État moderne caractérisé par l'unicité et l'universalité du droit positif qui le plonge dans un paradoxe insurmontable de la « double contrainte ».

3. Contradictions entre particularismes et universalité de l'État africain face aux défis du développement

La question essentielle débattue ici est de savoir comment est-il possible, pour des individus ayant des projets de société différents sinon inconciliables en raison de leurs appartenances claniques, ethniques ou éthiques, et de surcroît embastillés dans un cadre normatif fermé et rigide, en l'occurrence l'État, d'être autonomes pour assurer leur développement. En effet, le message qui est généralement communiqué aux États africains dans le cadre de leur programme de développement, fait généralement d'eux, de simples récepteurs d'une injonction qui les place dans une situation paradoxale. On leur demande d'exécuter l'injonction qui leur est assignée par obéissance aux principes de l'État-Nation, donc de la norme juridique formelle par excellence, tout en restant autonomes et indépendants dans leurs choix et dans leurs comportements chargés de sentiments et de symboles liés à leur mode de voir, de penser et d'interpréter le langage des choses.

3.1. Les mécanismes de la double contrainte institutionnelle comme facteur antinomique dans le processus de développement en Afrique

Pour mieux comprendre le fonctionnement de l'État africain en tant que cadre institutionnel normatif déployé en vase clos dans le processus de développement, il convient de recourir à la théorie de la « dissonance cognitive » développée par L. Festinger (1957, p. 36) et sur l'ensemble des travaux de l'École de Palo Alto, notamment ceux de G. Bateson (1956 p. 251-254), portant sur la théorie de la « double contrainte institutionnelle ». L. Festinger, (1957, p. 36), a étudié particulièrement le phénomène de la « double contrainte » dans le cadre de ses travaux consacrés aux sectes. L'auteur a pu montrer que lorsque les individus sont en présence de cognitions qui s'accordent entre elles, il y a consonance. Mais, dès lors qu'elles sont

incompatibles et contradictoires comme c'est souvent le cas en situation d'« hybridation », d'« enchevêtrement », de « métissage », ou encore de mauvaise greffe, il y a dissonance. Ceux-ci sont alors en proie à l'anxiété et éprouvent un état de tension désagréable. À partir de ce moment, soutient L. Festinger (1957, p. 36), lesdits individus mettent en œuvre des stratégies inconscientes, c'est-à-dire des modes de réduction de la réalité. Ainsi, pour L. Festinger (1957, p. 36), les stratégies pour réduire la dissonance cognitive consistent à modifier ses croyances, ses attitudes et sa connaissance vis-à-vis de son environnement et les rendre compatibles avec la réalité vécue. Des auteurs comme G. Bateson, J. Weakland et J. D. Haley, (1956, p. 212), P. Watzlawick (1974, p. 103-105), sont allés plus loin sur cette question en intégrant l'interprétation des contraires, c'est-à-dire de la dissonance cognitive dans le cadre global de la théorie psychanalytique du fonctionnement de certains éléments constitutifs des États africains connue sous le nom de « double contingence ». Cette catégorie analytique éclaire davantage la situation des États africains face à la question du développement. Pour G. Bateson (1956, p. 251-254), la double contrainte ou « double contingence » désigne l'ensemble de deux injonctions qui s'opposent mutuellement et auxquelles s'ajoute une troisième contrainte, qui elle, empêche l'individu ou le groupe d'individus de sortir d'une situation donnée. Il s'agit d'une catégorie logique qui exprime l'impossibilité que peut engendrer une situation où le paradoxe est imposé et maintenu comme dans le cas de la construction de l'État africain postcolonial. En l'espèce, la double contingence exprime le fait d'être acculé à une situation impossible, et où sortir de cette situation est également impossible.

3.2. Les contradictions nées de la rencontre entre communautés et sociétés et les divergences systémiques dans le contexte de l'État africain

Pour mieux comprendre cette catégorie logique dans l'approche du développement de l'Afrique, il convient de recourir aux travaux de N. Luhmann (1982, p. 170, 1994, p. 177, 1995, p. 315), qui a consacré l'essentiel de son œuvre à la théorie des systèmes qui est au cœur de notre réflexion. N. Luhmann (1995, p. 315-316), a analysé les

contradictions entre la société traditionnelle fondée sur une organisation de type segmentaire à lignages, caractérisée par une stratification faite de classes, de tribus, de clans, de strates à l'image de ce que l'on observe au sein de l'État africain, et l'État moderne, basé sur une différenciation fonctionnelle laissant peu de place à l'individualisme et à l'innovation personnelle. N. Luhmann (1995, p. 315-316) en vient à postuler que dans la société traditionnelle les segments sociaux et les strates sont autosuffisants les uns par rapport aux autres. Mais que chaque strate sociale est dominée par la strate supérieure. Aussi, les systèmes sociaux, ainsi que les sous-systèmes sociaux composent, notamment les familles, les clans, les tribus et les villages, interagissent-ils entre eux, pour assumer les fonctions sociétales qui leur sont dévolues par eux-mêmes. Par conséquent, les inégalités apparaissent au sein de la société traditionnelle, seulement lorsque les segments sociétaux se stratifient et que certaines classes prennent le pas sur d'autres, puis elles dominent et stabilisent cette domination pour un temps plus ou moins long. De ce fait, la stratification sociale devient le mode de différenciation propre à la société traditionnelle. Or dans ce processus, les strates sont hiérarchisées sur la base des ressources dont elles disposent et la fonction politique est assurée par la strate supérieure. Par contre, la modernité qui est la dernière forme de différenciation, contient elle aussi, des systèmes sociaux qui s'organisent encore sous la forme de segments ou de strates sociales. Selon N. Luhmann (1995, p. 315-316), les effets de la cohabitation entre les systèmes segmentaires à lignage et les systèmes modernes, se manifestent souvent par la survivance des modes de vie tribaux, qui se heurtent aux exigences de la modernité et donc de la démocratie comme mode de gouvernance de l'État moderne. Ce constat est particulièrement significatif, lorsqu'il s'agit de la question du développement de l'État africain. En effet, l'enchevêtrement entre la tradition et la modernité caractérisé par un système d'inclusion/exclusion opéré par l'État moderne en raison de l'application de la norme juridique et du droit qui lui sont propres, génère des « divergences systémiques » dans la mise en œuvre des programmes de développement. C'est pourquoi dit N. Luhmann (1995, p. 315), les frontières territoriales peuvent être établies de façon précise, mais une telle façon de voir les choses n'est en définitive que l'aspect géographique de voir les choses. On se

souviendra que bien avant N. Luhmann, F. Tönnies (1912, p. 7-8) a souligné la densité affective qui caractérise les communautés humaines.

Dans sa distinction entre volonté organique et volonté réfléchie correspondant respectivement aux rapports sociaux de types communautaires (*Gemeinschaft*) et sociétaires (*Gesellschaft*), F. Tönnies (1912, p. 7-8) a soutenu très tôt que c'est dans les rapports communautaires que l'on retrouve des relations de réciprocité constitutives de véritables rapports sociaux. F. Tönnies (1912, p. 7-8), en vient à la conclusion que c'est justement dans ces types de rapports que se forment non seulement des liens naturels ou spontanés se traduisant par des communautés de sang, de lieux et d'esprit, mais aussi par des objectifs transcendant les intérêts particuliers de chaque individu. Par contre, les rapports de type sociétaire s'établissent seulement sur la base d'intérêts individuels, c'est-à-dire sur la base de compétition et de concurrence excluant par la même occasion des rapports de réciprocité. À la suite de F. Tönnies (1912, p. 7-8), M. Abdou (1991, p. 41) ajoute que seuls les actes d'approbation réciproques sont constitutifs de rapports sociaux, mais que le pouvoir incarné par l'État moderne en tant que tel, est plutôt générateur de rapports de violences. Ainsi, la communauté est faite de relations « chaudes », fortement chargées d'affectivité, tandis que l'État est l'organisation sociale des relations « froides ».

4. Place des émotions dans le processus de développement des États africains

La question des émotions et des relations affectives au sein des communautés et des États a été profondément examinée par H. Maturana et F. Varela (1980, p. 86), dans les domaines des sciences neurobiologiques, biologiques et sociales. Pour ces auteurs, les unités vivantes sont des unités autonomes capables d'affirmer leur identité propre. Ainsi, l'ensemble des relations qui définissent une machine comme une unité, constitue pour F. Varela (1979, p. 16, p. 19, p. 45) son organisation, de sorte que l'ensemble des relations effectives entre les composants présents sur une machine concrète dans un espace donné, n'est rien d'autre que sa « *structure* ». Pour établir cette relation avec les sciences sociales comme la sociologie et

l'anthropologie, F. Varela (1979, p. 16, p. 19, p. 45), formule d'abord le lien indubitable avec la biologie et définit les systèmes vivants en comparaison des « machines auto-poïétiques physiques », lesquelles machines répondent au modèle d'un système dit de « réseau de processus de composants en régénérescence continue par les transformations et les interactions du réseau qui les produit en tenant compte de l'environnement ». Etant autonome, le système vivant selon F. Varela (1979, p. 16, p.19, p. 45), n'est pas informé dans la mesure où il « s'auto-alimente ». Et si l'extérieur le soumet à des contraintes, celles-ci ne fonctionnent pas comme des commandes du fait que le système vivant s'auto-régule sur la base de ses propres caractéristiques, qu'elles soient neurophysiologiques, psychologiques, et/ou sociologiques. Par conséquent, au milieu de la diversité des êtres vivants, l'unité « est la seule condition nécessaire à l'existence d'un domaine donné, quel qu'il soit ». F. Varela (1979, p. 16, p.19, p. 45). Dans ces conditions, les unités peuvent être des individus, des familles, des économies, des écosystèmes, des nations, des États ou encore des clubs. C'est ce que Maturana et Varela (1979, p. 16) démontrent à partir de l'analyse de l'organe cognitif au niveau moléculaire, à propos du réseau immunitaire. Ainsi, H. Maturana et G. Verden-Zoller (2008, p. 110) postulent que ce sont les liens de coopération qui ont la plus grande influence sur le développement cognitif singulier de la lignée humaine, en particulier sur nos émotions. Selon eux, le flot d'émotions qui traverse notre vie quotidienne et qui oriente la façon particulière dont nous, les êtres humains, organisons nos rapports avec les autres, reste primordial dans les systèmes d'organisation sociale. Parmi toutes les émotions vécues, celle qui est la plus fondamentale, celle qui a fait de nous une espèce parlante, « languaging beings », et agissante, est, disent-ils, « l'amour » qui se réfère aux origines évolutives de l'émotion qui se trouve au cœur du mode de vie des humains. Ainsi, du point de vue biologique, on considère que l'amour peut être redéfini comme une émotion prédisposant à la confiance et à l'acceptation de l'autre. Aimer, chez l'être humain doué de langage, c'est accepter l'autre comme un interlocuteur légitime et lui ouvrir un espace vital. C'est pourquoi chez H. et G. Verden-Zoller (2008 p. 110), l'amour devient le fondement même des rapports sociaux entre les humains, puisque

sans acceptation des autres, il n'y a pas de processus social, et donc pas d'humanité.

4.1. Développement paradoxal des États africains face à la légalité et à la légitimité des frontières

L'analyse de l'État africain montre que ce qui peut être appréhendé ou non d'un point de vue géographique, ne l'est pas forcément dans le vécu réel des individus. C'est ce phénomène que les physiciens appellent « *anisotropie spatiale et temporelle* ». Ce concept est rappelé dans l'explication du changement des propriétés d'un corps ou des forces vectorielles selon la direction considérée. M. Boko (2012, p. 53), soutient qu'il s'agit là d'un phénomène ubiquiste qu'on rencontre dans les États africains du fait de l'hétérogénéité culturelle. La conséquence d'une telle architecture des États africains est que les frontières territoriales placent les gouvernants, mais bien plus les gouvernés devant une « double contingence ». En effet, l'État moderne présuppose l'inclusion de toute la population dans son territoire. Mais dans les faits et dans l'application de la règle de droit, seuls les individus qui répondent aux critères sémantiques de l'organisation et du fonctionnement de l'État moderne, y ont accès et se font reconnaître par lui. Or, l'État, en tant que système normatif clos, comme défini par H. Kelsen (1953, p. 42), J.-R. Jhering (1872, p. 29), S. Cotta (1967, p. 3-4), R. Santi (1946, p. 346), et l'ensemble du courant positiviste, se confondant avec le droit et la légalité, n'incluant pas forcément la légitimité, ne pourra jamais être suffisamment complexe pour prendre en compte toutes les dimensions de chaque individu, de chaque famille, de chaque groupe social ou de chaque communauté. L'État se trouve de ce fait, dans l'obligation de fonctionner par exclusion d'autres individus appartenant à son « système-État », mais ne répondant pas à la norme juridique. Or, l'exclusion d'un élément du système d'organisation et de fonctionnement de l'État moderne, provoque souvent d'autres exclusions. Les observations faites par H. Claudot-Hawad (2006, p. 10-15), L. Mathieu (2002, p. 81), E. Yenshu Vubo (2006, p. 146), M. Dobry (1986, p. 49-52), M. Braud (1996, p. 147), ou encore J.-F. Bayart (1996, p. 15) et A. Mbembe (2005, p. 52), ont souligné de l'intérieur, l'importance de la dimension cognitive des crises sociales

ou politiques générées par la construction de l'État africain. Pour E. Yenshu Vubo (2003, p. 603 ; 2006, p.146), le développement d'une conscience historique et l'identité sociale et culturelle qui s'en suit, tendent à varier selon que l'on se situe au niveau des communautés de base, ou au niveau de l'État-Nation. Selon Yenshu Vubo (2006, p. 146), cette situation qui est très caractéristique de la politique identitaire de l'État colonial en Afrique, continue de générer des effets contre-intuitifs sur l'État postcolonial et devient de ce fait source de contradiction et de conflit. En effet, souligne E. Yenshu Vubo (2003, p. 603 ; 2006, p. 146), les traditions historiques au niveau local constituent inévitablement la trame de l'unité culturelle, psychosociale et politique des groupes, tandis que les traditions du niveau national sont à la base des relations intercommunautaires. Or, ces processus, ajoute E. Yenshu Vubo (2003, p. 603), sont souvent la principale source des tensions entre groupes ethniques, tendant à remettre parfois en cause l'unicité de l'espace politique incarné par l'État moderne. Dans ce contexte, soutient l'auteur, le domaine public ne passe plus pour être la propriété d'une nation indivisible composée de citoyens, mais plutôt un espace à partager entre groupes ethniques et entre citoyens et l'État.

4.2. Aide bilatérale, développement paradoxal et difficile gouvernance des États africains

J. Duchastel (2006, p. 327) a pu soutenir qu'il existe une certaine incompatibilité entre l'émancipation nationale et la multiplicité des identités ethniques. C'est ce qui justifierait selon cet auteur, qu'une bonne partie du discours africain sur l'État postcolonial se focalise sur la critique des frontières artificielles, sur l'iniquité de la répartition du pouvoir entre ethnies, sur le jeu des puissances dans l'accroissement des tensions interethniques, sur les pratiques clientélistes liées au fait communautaire, le tout présentant les identités ethniques comme de véritables obstacles à la réalisation d'une communauté de citoyens à même de les englober. En Afrique, dit M. Boko (2012, p. 53), « ce qui est vrai dans un village, voire dans un hameau, ne l'est plus quelques kilomètres plus loin chez les voisins » (M. Boko, 2012, p. 53). Or, pour M. Boko (2012, p. 53), « le développement suppose l'égalisation des niveaux de consommation des ressources, d'énergie et de temps,

sur un espace optimal dont la taille varie aussi selon la nature du projet » (M. Boko, 2012, p. 53). C'est surtout dans l'application des normes étatiques que le phénomène de l'anisotropie s'observe avec intensité. On rappellera à ce propos que tout programme de développement d'un État moderne est toujours conçu dans un cadre juridique rigide, dont les conditions d'application ne peuvent varier à l'infini et dans le temps pour ne pas mettre les structures de l'État en péril. C'est justement pour cette raison qu'il n'existe pas de lois érigées par l'État ou par ses ramifications d'un côté, et des normes édictées par des individus ou des groupes sociaux ou communautés de l'autre, mais plutôt des lois étatiques *suis generis*, irradiant leurs forces, leurs contraintes et leur système de distribution, de gratification, de violence physique ou symbolique, de pouvoirs, de rôles et donc d'inclusion ou d'exclusion, porteurs de traumatismes en tous genres jusque dans le subconscient et l'imaginaire des gouvernés. Ce processus reproduit au niveau de la gouvernance de l'État africain, des schèmes et des stigmates qui ont pour nom « passe-droit », « fait du prince », « abus d'autorité et de pouvoir », « corruption institutionnalisée », le tout relayé par les agents locaux. Or, cette symptomatologie de l'État africain n'est pas forcément compatible avec les attentes et les styles psychologique de la société traditionnelle africaine engluée dans des appartenances référencées dans lesquelles prédominent la légitimité et la loyauté. Le développement économique et social dans le contexte africain, n'est donc pas *a priori* une question unilinéaire, mais multifactorielle qui nous ramène aux origines de l'État africain postcolonial. Les tentatives faites par les « Transitologues » comme C. Issawi (1996, p. 38), S. Lipset (1960, p. 66) et M. Halpern (1963, p. 132) ont tenté de justifier la viabilité de l'État africain par le biais de la démocratisation des régimes et des modes de gouvernance, n'ont pas permis d'assurer une véritable voie de développement. En effet, ces auteurs ont émis très tôt l'hypothèse de la pauvreté et de la précarité comme facteurs déclencheurs de crises et de conflits dans les États africains. Dans les États en transition démocratique, soutiennent-ils, des conditions économiques et sociales minimales sont requises pour assurer la stabilité et le fonctionnement d'une démocratie. Pour affirmer leur position, ces auteurs établissent une corrélation statistique entre le libéralisme économique, le développement et la démocratie. Mais leurs hypothèses sont jugées

trop molles par d'autres « Transitologues » comme P. Schmitter et M. O'donnell, (1986, p. 28-32), qui proposent par conséquent une reformulation plus subtile tenant compte de la complexité des données économiques et sociales des États du sud. Pour ce faire, P. Schmitter et M. O'donnell (1986, p. 28-32), distinguent d'abord les conditions de la « transition démocratique » de celles de la « consolidation démocratique ». Puis ils mettent ensuite au centre de leurs analyses, la notion d'« incertitude », et postulent ensuite que dans le processus de transition démocratique, chaque étape apparaît plutôt comme le résultat imprévisible d'une série de stratégies croisées et contradictoires des acteurs. Ce processus sert à la mise en place d'un système politique stable et pluraliste susceptible de concourir au développement des États du Sud.

Mais malgré sa superbe, la position de ces « Transitologues » revêt une portée limitée dans le contexte de l'État africain. Sa grande faiblesse réside sans doute dans le fait qu'elle s'est développée en vase clos, sans tenir compte de la nature paradoxale de l'aide internationale au développement qui caractérise les États africains. En effet, l'aide au développement en direction de ces États victimes du phénomène de la « double contrainte institutionnelle », fait l'objet d'une controverse chronique (J-M. Severino et Charnoz, 2007, p. 34). À ce propos, il suffit de rappeler que les aides bilatérales au développement sont souvent concédées par les puissances européennes colonisatrices qui se réapproprient sans solution de continuité, un espace géopolitique stratégique (T. Amougou, 2005, p. 65 ; 2007, p. 73 ; 2010, p. 65-67). Le constat établi par certains analystes dans le domaine des relations Nord-Sud, indique que les États africains ont plutôt tendance à rester soumis à un jeu paradoxal peu transparent qui les place dans l'optique de réseaux organisés du Nord avec parfois la complicité de leurs relais dans le Sud. Cette position est largement défendue par C. Lancaster, (1999, p. 62-63 ; 2006, p. 47), P. Jacquet (2006, p. 21) et G. Austin (2010, p. 17). Mais malgré sa nature ambiguë et son caractère paradoxal, l'aide bilatérale classique semble encore persister dans bon nombre d'États africains. Le modèle de « l'État-développeur » allant de 1960 à 1980 qui, durant une certaine période donnée, s'est servi de l'aide au développement comme un instrument de marquage géopolitique (T. Amougou, 2010, p. 73), voire comme une responsabilité historique, ou encore comme

la charité internationale alimentant des luttes d'influence, s'est progressivement essoufflé pour laisser place au modèle des Programmes d'Ajustement Structurel (1980-2000), lequel modèle met en évidence les contraintes de démocratie, de bonne gouvernance, de ciblage stratégique et de reddition de comptes comme gages de développement (B. Hours, 1998, p. 23 ; J. L. Dubois et F.-R. Mathieu, 2005, p. 216-217). Dans leur mode opératoire, ces modèles ont également mis l'expertise au centre de la coopération au développement ignorant, de ce fait, le rôle important des communautés à la base et des sociétés civiles qui en sont également de véritables parties prenantes. Par la suite, la crise ambiante de « l'État-développeur » combinée aux effets sociaux désastreux des Programmes d'Ajustement Structurels propres à l'aide classique au développement en direction des États africains, a fini par entamer la crédibilité de la stratégie *top-down*. À partir de ce moment, les aspects culturels, historiques et sociaux du développement seront reconnus comme étant des données intrinsèques dans l'action des États donateurs du Nord et des institutions financières internationales. Pour justifier ce changement de paradigme, on n'a fait valoir que les acteurs locaux non étatiques, doivent eux-aussi, participer au débat animé autour de la question de l'aide au développement pour contribuer à l'acceptabilité des programmes de développement conçus par l'État et garantir par la même occasion, leur appropriation culturelle et leurs chances de succès. On l'a vu avec N. Luhmann (1995, p. 315). Les effets de la cohabitation entre les systèmes segmentaires à lignage et les systèmes modernes, se manifestent souvent par la survivance des modes de vie tribaux, qui se heurtent aux exigences de la modernité et donc de la démocratie comme mode de gouvernance de l'État moderne.

Vu sous cet angle, l'État africain se présente comme un paradoxe quasi insurmontable face au développement durable. En effet, la correspondance entre la logique des politiques et programmes de développement venant de l'État et la logique des communautés, voire des groupes sociaux, relèvent de deux démarches quasiment inconciliables. La logique du développement prônée par l'État mobilise le plus souvent des facteurs instrumentaux en lien avec des objectifs, des résultats et des finalités bien déterminés. Par contre, la logique des communautés, des groupes sociaux, faits de clans, de

tribus, d'agnats et de cognats, voire des familles et des individus, a des finalités abstraites et existentielles axées sur des facteurs de psychologie individuelle comme par exemple les valeurs, les symboles, les motivations personnelles, ainsi que sur des facteurs de psychologie sociale et sur des données anthropologiques, tels que les comportements de groupes, l'adhésion au programme de développement, et les éventuelles résistances actives ou passives, (M. Abdou, 1991, p. 41). Le manque de consensus sur les différents rôles, sur les modes d'organisation, sur la distribution du pouvoir de décision, sur les priorités des citoyens, crée des paradoxes parfois insurmontables décrits par L. Festinger (1957, p. 36), N. Luhmann (1995, p. 315), H. Maturana et F. Varela (1980, p. 82) et bien d'autres auteurs. La « double contrainte » à laquelle sont soumis non seulement les États africains du fait des injonctions venant de l'aide au développement et les citoyens du fait des contraintes exercées sur eux par l'État africain postcolonial, montre que le développement économique et social global de l'État africain, n'est pas forcément une question de volontarisme étatique, mais bien plus, un problème de redéfinition de la notion de développement, de la gouvernance et des responsabilités des parties prenantes.

Conclusion

L'article a montré que quel que soit sa nature, un État a pour rôle de penser, d'organiser et d'agir le développement de la nation. Mais que ce paradigme semble irréalisable à partir d'une vision formalisée dans le contexte des États africains postcoloniaux caractérisés par l'hétérogénéité des peuples qui les composent. Les particularismes, les modes de gestion du pouvoir traditionnel et du pouvoir moderne, les formes d'adhésion, d'obéissance ou de désobéissance à l'égard de ces formes de pouvoir, génèrent souvent des antagonismes au sein de l'État africain et le place de ce fait au cœur du phénomène de la « double contingence » considérée comme le véritable obstacle aux défis du développement durable. La « double contingence » devenue la véritable source de contrainte pour ces États et leurs citoyens du fait des injonctions venant de l'aide au développement et des contradictions internes, a fini par montrer ses limites. Il ressort de l'article par ailleurs que le développement économique et social de

l'État africain, n'est pas forcément une question de volontarisme étatique, ni de formalisme juridique, mais relève bien plus d'un problème de redéfinition des notions de l'État, de la gouvernance et du développement, le tout fondé sur les mécanismes « d'autorégulation » de l'État africain liée à son environnement, pour mieux comprendre les liens étroits qui existent entre la « double contingence », et le développement paradoxal.

Références bibliographiques

- ABDOU Mohamed, 1991, *Le Masque des institutions : vers une sociologie du pouvoir*, Paris, Publisud, coll. « Manuel 2000 ».
- BADIE Bertrand, VIDAL Dominique, (dir.), 2011, « Territoires et insécurité au sahel : une leçon de contrefaçon géopolitique », in *La fin du monde unique. L'État du Monde*, Paris, La Découverte, p. 227-248.
- BAYART Jean-François, 1996, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard.
- BOKO Michel, 2012, « Il y a-t-il une Géographie du Développement ? », in *Mélanges en l'Honneur du Professeur Alfred Mondjanagni*, FLASH, UAC, p. 49-54.
- BRAUD Philippe, 1996, *L'émotion en politique : Problèmes d'analyse*, Paris, Presses de Sciences Po.
- CLAUDOT-HAWAD Hélène, 2001, *Éperonner le monde : Nomadisme, cosmos et politique chez les Touaregs*, Aix-en-Provence, Édisud.
- CLAUDOT-HAWAD Hélène, 2006, Marginale, l'étude des marges ?, Claudot-Hawad H. (éd.), *Berbères ou arabes ?, le tango des spécialistes*, Paris, Éditions Non-Lieu.
- COTTA Sergio, 1967, « L'idée de légitimité », *Annales de philosophie*, N° 7, Paris, PUF.
- DOBRY Michel, 1986, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la FNSP.
- DUCHASTEL Jules, CANET Raphaël, ST-ONGE Pierre-Paul, 2006, *Crise de l'État-Nation, Revanche des Sociétés*, Montréal, Athéna.
- EL KHOURY Georges, 1992, *Typologie de réformes de l'État : Un moyen de changement garantissant la souveraineté étatique*,

Faculté de gestion de management de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

FESTINGER Léon, 1957, *A Theory of Cognitive Dissonance*, Evanston, Row, Peterson

HALPERN Manfred, 1963. *The Politics of Social Change in the Middle East and North Africa*, Princeton, Princeton University Press.

IBARRA R. Peter, KITSUSE John I., 2003, "Claims-making discourse and vernacular resources", in *Constructionist Challenges*, edited by James A. Holstein and Gale Miller, p. 17-50.

ISSAWI Charles, 1956, « The economic and social foundations of democracy in the Middle East », *International Affairs*, vol. 32, n° 1, p. 27-42.

BATESON Gregory, JACKSON Donald., DON HALEY Jay et WEAKLAND John, 1956, « Towards a Theory of Schizophrenia », in *Behavioral Science*, Vol. 1, p. 251-264.

JACQUEMOT Pierre, 1983, « Le proto-État africain : quelques réflexions autour de l'histoire contemporaine du Mali », in *Tiers-Monde*, t. 24, n° 93 « Le rôle de l'État dans le Tiers Monde, sous la dir. de Moïses Ikonicoff », p. 127-141.

JHERING Rudolph Von, 1872, *Der Kampfums Recht*, Trad. fr. Octave de Meulenaere, Paris, Marescq Ainé, Réédition. *La lutte pour le droit*, Paris, Dalloz, Coll. Bibliothèque Dalloz.

KELSEN Hans, 1953, *Théorie pure du droit*, Neuchâtel La Baconnière.

LEFEBVRE Camille, 2008, *Territoires et frontières. Du Soudan central à la République du Niger, 1800-1964*, thèse de doctorat en histoire, université de Paris 1 Panthéon Sorbonne.

LEFEBVRE Camille, 2011, « La décolonisation d'un lieu commun, l'artificialité des frontières africaines : un legs intellectuel, colonial devenu étendard de l'anticolonialisme », in *Décolonisation et sciences humaines*, *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 24, p. 77-104.

LIPSET Seymour Martin, 1960, *Political Man: The Social Bases of Politics*, New York, and Doubleday.

LUHMANN Niklès, 1995, *Social Systems*, Stanford, Stanford Univ. Press.

- LUHMANN Niklas, 1982, *The Differentiation of Society*, Columbia University Press.
- LUHMANN Niklas, 1994, *Globalization or World Society: How to Conceive of Modern Society*, rénéotype, Fakultät für Soziologie, Universität Bielefeld.
- MARZUI Ali, 1984, *Nationalism and New States in Africa: From about 1935 to the Present*. London, Educational Books.
- MATHIEU Lillian, 2002, «Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol. 52, p. 75-100.
- MATURANA Humberto, Gerda VERDEN-ZOLLER., 2008, "The Origins of Humanness", in *Biology of Love*, Editor, Exeter: Imprint Academic.
- MATURANA Humberto, Francisco VARELA, 1980, *Autopoiesis and Cognition : The Realization of Living*, Boston, D. Reidel.
- MBEMBE Achille, 2005, « À la lisière du monde. Frontières, territorialité et souveraineté en Afrique », in *Le territoire est mort. Vive les territoires*, Benoit Antheaume et Frédéric Giraut (éds), Paris, IRD Éditions, p. 47-78.
- MYRDAL Gunnar, 1968, *Asian Drama, An inquiry into the poverty of nations*, New-York, Pantheon, 3T, 2.
- SANTI Romano, 1946, *Corso di diritto costituzionale generale*, deuxième édition, Milan.
- SCHMITTER Philippe, O'DONNELL Guillermo, 1986, *Transitions from authoritarian rule. Tentative conclusions about uncertain democracies*, Baltimore, The J. Hopkins Univ, Press Sciences Po.
- TONNIES Ferdinand, 1912, *Communauté et Société*, Trad. Fr. par Niall Bond et Sylvie Mesure, Paris, PUF.
- VARELA Francisco, 1979, *Principles of Biological Autonomy*, North Holland Ch II, New-York.
- WATZLAWICK Paul, WEAKLAND John, 1975, *Changements : paradoxes et psychothérapie*, Paris, Seuil.
- YENSHU VUBO Emmanuel, 2003, "Levels of Historical Awareness : The Development of Identity and Ethnicity in Cameroon", in *Cahiers d'Études Africaines*, n° 171, p. 591-628.

YENSHU VUBO Emmanuel, 2006, "Management of Ethnic Diversity in Cameroon against the Backdrop of Social Crises", in *Cahiers d'Études Africaines*, n° 181, p. 135-156.

ZIEGLER Jean, 1990, *Terre qu'on a*, Paris, Éditions de l'Atelier.